




**TOUR D'HORIZON
DES BONNES PRATIQUES
DES AGGLOMÉRATIONS**



**POUR ACCOMPAGNER
LE DÉPLOIEMENT DES ZONES
À FAIBLES ÉMISSIONS**



Soutenu par



réseau
action
climat
france

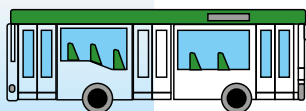
CONTEXTE ET OBJECTIF DU DÉPLOIEMENT DES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M)

En limitant progressivement l'accès des agglomérations aux véhicules les plus polluants, les ZFE-m sont un outil central des politiques de lutte contre la pollution de l'air.

Si les retours d'expérience européen attestent de la pertinence de ce dispositif pour lutter contre la pollution de l'air¹, la mise en œuvre des ZFE-m nécessite néanmoins d'aider fortement les ménages et les professionnels conducteurs de véhicules concernés par ce dispositif pour qu'ils puissent continuer à se déplacer par d'autres moyens (déplacement possible en transport en commun, à pied ou à vélo, accès à des services d'autopartage, achat d'un véhicule conforme).

Dans ce contexte et afin de renforcer la connaissance et la diffusion des dispositifs d'accompagnement pouvant être mis en place localement, le Réseau Action Climat a réalisé une sélection des initiatives déployées dans plusieurs collectivités françaises.

1 - À Londres, le déploiement de la ZFE-m a permis de réduire de 29% la concentration en dioxyde d'azote (NO₂). À Lisbonne, cette réduction a été de 12% pour le NO₂ et de 23% pour les PM₁₀. Sur ce sujet, voir : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rapport-zones-faibles-emissions-lez-europe-ademe-2020.pdf>



RAPPEL DES DISPOSITIFS D'AIDE NATIONAUX

UNE PRIME À LA CONVERSION d'un montant maximum de 5000€ selon le revenu fiscal. Cette prime à la conversion peut être complétée par une « surprime-ZFE » de 1000€ (à condition qu'il existe un dispositif d'aide local).

UN BONUS ÉCOLOGIQUE d'un montant maximal de 6000€ pour l'acquisition d'un véhicule neuf, récemment élargi aux véhicules d'occasion. Le montant du bonus écologique pour les véhicules d'occasion est fixé à 1000€.

UNE AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE à condition de bénéficier déjà d'une aide locale. Le montant de l'aide de l'État est identique au montant de l'aide local, dans la limite de 200€.

SOUTENIR FINANCIÈREMENT LE DÉVELOPPEMENT D'UNE MOBILITÉ MOINS POLLUANTE

AIDES À L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE MOINS POLLUANT

1 Aide à l'acquisition pour les ménages

La Métropole du Grand Paris propose une aide à l'acquisition, modulée selon le Revenu Fiscal de Référence par part (RFR) et pouvant aller de 1500€ à 6000€ dans le cas du remplacement d'un ancien véhicule. Cet aide est également ouverte à l'acquisition

d'un deux ou trois-roues électrique ou d'un vélo à assistance électrique (VAE) avec une aide d'un montant maximum de 1400€ pour un deux-roues électrique et 500€ pour un VAE.

Certaines communes de la Métropole du Grand Paris proposent également des aides à l'acquisition sans nécessairement demander le remplacement d'un véhicule polluant. C'est le cas de la ville de Drancy où l'aide pour l'achat d'un véhicule électrique neuf est de 1500€.



2 Aide au retrofit pour les ménages

Grenoble Alpes Métropole propose une aide au retrofit² des véhicules utilitaires légers (VUL) à destination des particuliers concernés par la ZFE-m (entre 1500 € et 7200 €). Les professionnels sont aussi éligibles à cette aide. Le montant de l'aide est compris entre 3000 € et 6000 €.

3 Aide à l'acquisition pour les professionnels

Grenoble Alpes Métropole propose une aide pour les entreprises de moins de 250 salariés de 1 500 à 12 000 € pour l'acquisition, la location ou l'adaptation d'un utilitaire ou un poids-lourd électrique, hydrogène, GNV ou GPL. En cas de la mise à la casse d'un utilitaire vignette Crit'Air 3, 4, 5 ou poids lourd non classé, l'aide peut aller de 1 500 à 18 000 € pour l'acquisition, la location ou l'adaptation d'un utilitaire électrique, hydrogène, GNV ou GPL. Une aide allant de 500 à 1 000 € est également disponible pour les vélos-cargos, triporteurs et remorques mécaniques ou à assistance électrique.

AIDES À LA PRATIQUE DU VÉLO

4 Aide à l'acquisition

La Métropole de Lyon a mis en place une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE), vélo-cargo et vélo pliant. Cette aide d'un minimum de 100 € peut s'élever jusqu'à 500 € sous conditions de ressources. Le prix d'achat pour solliciter cette aide est plafonné à 3000 € pour les vélos pliants et VAE.

À partir de l'automne 2021, la Métropole proposera aussi un prêt de vélo gratuit pour les étudiants boursiers de première année de 18 à 24 ans. Ce prêt sera également proposé aux jeunes de 18 à 24 ans en insertion sociale et professionnelle et pourra être élargi à d'autres publics.

5 Aide à la réparation

La Métropole de Nantes a proposé de doubler le montant du dispositif national « coup de pouce vélo ». Les frais de réparation de vélo étaient donc pris en charge à hauteur de 100 € maximum contre 50 € pour le dispositif national. Entre mai et décembre 2020, cette aide a permis la réparation de près de 11 000 vélos.

6 Tarification solidaire des services vélos

La Métropole de Rennes a élargi aux services vélos le dispositif de tarification solidaire déjà appliqué aux transports en commun. Cet élargissement concerne à la fois l'offre de vélos en libre-service mais aussi l'offre de location longue-durée et d'achat de vélos. Les bénéficiaires peuvent ainsi profiter du service de vélos en libre-service gratuitement, à 85% ou 50% de réduction en fonction de leur situation.

AIDE AU CHANGEMENT DE MOBILITÉ

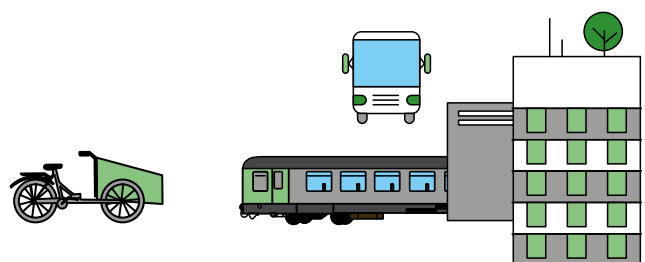
7 Prime à la mobilité durable

L'Eurométropole de Strasbourg proposera à partir du second semestre 2021 un chèque-mobilité pour les déplacements alternatifs à la voiture. Il s'agit d'un chèque pouvant aller jusqu'à 1000 € pour permettre de financer un abonnement au service de location de vélos, au réseau de transports en commun ou bien de voitures en autopartage. Ce chèque-mobilité s'obtiendra à la mise à la casse d'un ancien véhicule.

AIDES EN FAVEUR DES TRANSPORTS COLLECTIFS

8 Mise en place d'une tarification solidaire

L'Eurométropole de Strasbourg a mis en place en 2010 une tarification solidaire pour les abonnements à son réseau de transport en commun. La tarification des transports en commun est ainsi modulée en fonction de l'âge, du quotient familial ou encore de l'échelon de bourse pour les étudiants. Plus récemment, la métropole a annoncé la mise en place à l'automne 2021 de la gratuité des transports pour les jeunes de moins de 18 ans.



² - Le retrofit électrique consiste à convertir un véhicule thermique en véhicule électrique à batterie.

9 Intégration du covoiturage à l'offre de transports en commun

La Métropole de Nantes, en plus de proposer une tarification solidaire et une gratuité les weekends, a intégré les offres de covoiturage domicile-travail à son offre de transports en commun. Combinées aux formules d'abonnement, la Métropole rémunère l'automobiliste pour encourager les déplacements réguliers en covoiturage, en proposant au passager une offre cumulée au prix d'un ticket de transport. Pour le prix d'un trajet classique, un passager peut désormais cumuler tramway, bus et covoiturage dans toute la métropole.

ACCOMPAGNER ET CONSEILLER LES CHANGEMENTS DE MOBILITÉ

10 Mise en place d'un guichet unique

La Métropole du Grand Paris a passé une convention avec l'Agence des Services et Paiements (ASP) afin de mettre en place un guichet unique. Tout le monde peut solliciter ce service en déposant un dossier que l'ASP va se charger d'instruire auprès de l'État et des collectivités. L'ayant droit recevra directement les aides mutualisées par l'ASP.

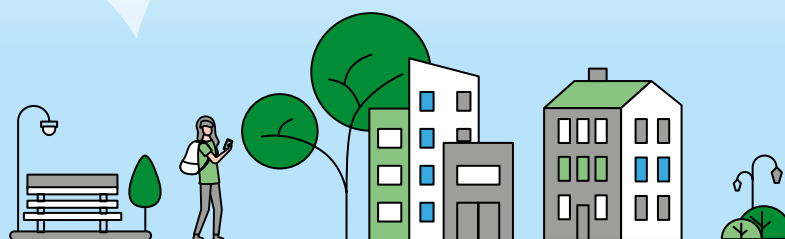
11 Mise en place d'un service de conseil en mobilités

L'Établissement public territorial de Plaine Commune propose aux particuliers et aux professionnels de bénéficier gratuitement d'un conseil individualisé en changement de mobilité ou de véhicule et d'une aide à la réalisation des dossiers d'obtention d'aides financières. Ce conseil en mobilités est assuré par l'Agence locale de l'énergie et du climat de Plaine commune.

12 Défi « un mois sans ma voiture »

La Métropole de Metz a mis en place le défi « un mois sans ma voiture ». Pendant 4 semaines des habitants volontaires s'engagent à ne pas utiliser leur véhicule personnel. Afin d'accompagner ces nouvelles habitudes de mobilité, la Métropole propose gratuitement un abonnement de transport en commun, une offre de vélos et de voitures en autopartage, etc.

Les agglomérations de Dijon, Tours, Bordeaux, Chambray, Grenoble, Lille, Besançon et d'autres ont également proposé un défi similaire à leurs habitants.



Design : www.solemmarrel.fr

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

